

**Zeitschrift:** Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse  
**Herausgeber:** Société Forestière Suisse  
**Band:** 77 (1926)  
**Heft:** 8

**Rubrik:** Chronique

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 30.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

de démonstration. On achètera également un four métallique démontable de carbonisation pour la production du charbon de bois.

En somme, la conférence de Rolle marque une étape dans la question du carburant national et il faut féliciter notre collègue M. Aubert d'avoir su mener à bien cette initiative. Il est le premier en Suisse à s'être occupé de la question et nous souhaitons vivement que ses études, entreprises avec autant de courage que d'optimisme, aboutissent bientôt pour le plus grand bien de la forêt suisse et de l'économie générale du pays.

A. Barbey.

---

## CHRONIQUE.

---

### Confédération.

**Inspection fédérale des forêts.** Le lundi 5 juillet, eut lieu à l'Inspection fédérale des forêts, chasse et pêche, en présence de tout le personnel de cette division, une modeste cérémonie en l'honneur de M. le Dr *Fr. Fankhauser*, inspecteur fédéral des forêts, qui, au commencement de ce mois, vient d'achever sa cinquantième année de service. M. le conseiller fédéral Chuard, en qualité de chef du Département de l'Intérieur, et au nom du Conseil fédéral, remercia le jubilaire de sa féconde activité au service de la Confédération et lui remit le cadeau qu'il est de tradition d'offrir aux fonctionnaires qui ont derrière eux une si longue carrière. M. Petitmermet, inspecteur général des forêts, a rappelé les grands services rendus par M. le Dr Fankhauser à la cause de la sylviculture et le succès des ouvrages et articles par lesquels il a contribué au développement de l'économie forestière. Il a exprimé aussi le vœu que M. Fankhauser publie encore les résultats de ses nombreuses observations et de sa longue expérience en ce qui concerne les travaux de défense contre les avalanches. (Communiqué.)

— La rédaction du *Journal forestier suisse* ressent très vivement l'obligation d'apporter ses respectueux compliments à Monsieur l'inspecteur forestier fédéral *F. Fankhauser* à l'occasion de l'achèvement de ce demi-siècle passé au service de la Confédération et durant lequel il a contribué brillamment à l'avancement de la science forestière en Suisse.

Nous sommes heureux de savoir que l'on attend de lui, en haut lieu, la publication d'un ouvrage sur les moyens de défense contre les avalanches. Pareil livre de sa plume répond à un réel besoin et sera salué avec plaisir par beaucoup de sylviculteurs suisses et de l'étranger.

Notre rédaction n'oublie pas, enfin, que M. le Dr Fankhauser a bien voulu assumer, de 1900 à 1901, la rédaction de notre *Journal* et guider ses premiers pas. Elle tient de lui dire que le *Journal forestier suisse* lui en garde une vive et profonde reconnaissance. H. B.

**Ecole forestière.** *Examens de diplôme.* A la suite des examens complémentaires qui ont eu lieu au commencement de juillet, l'Ecole polytechnique a décerné le diplôme d'*ingénieur forestier* aux étudiants suivants:

MM. *Farron Paul*, de Tavannes (Berne),  
*Killias Hans*, de Coire (Grisons).

### Cantons.

**Glaris.** M. *Jakob Becker* a été nommé adjoint de l'inspecteur forestier cantonal, comme successeur de M. K. Benziger, appelé ailleurs.

**Schwyz.** La corporation de *Binzen-Dorf*, à Einsiedeln, propriétaire de 1000 ha de forêts, a décidé de faire gérer celles-ci par un ingénieur forestier et a désigné comme administrateur M. K. Benziger, ci-devant adjoint à Glaris.

**Schaffhouse.** M. *E. Rhyn*, gérant des forêts de Neunkirch, vient de démissionner pour se consacrer à une autre vocation.

On annonce aussi la démission de M. *G. Steinegger*, le sénior des inspecteurs forestiers d'arrondissement suisses. En effet, né en 1851, M. Steinegger était entré dans l'administration forestière en 1873; il a dirigé son arrondissement, sans interruption, pendant 49 ans. Ceux qui connaissent ce très distingué sylviculteur, qui savent son zèle, la haute conscience avec laquelle il a toujours rempli sa tâche et les splendides résultats obtenus au cours de sa longue carrière, s'inclinent avec le plus profond respect devant une vie si bien remplie. Honneur à de tels hommes qui sont l'orgueil des sylviculteurs suisses!

M. Steinegger se retire vigoureux encore et en pleine possession de ses belles facultés. Tous ses amis et admirateurs lui souhaitent cordialement de pouvoir en jouir longtemps encore, dans un repos que nul n'a mieux mérité.

A été désigné comme successeur de M. Steinegger M. *Arthur Uehlinger*, ingénieur forestier, à Schaffhouse. H. B.

---

### BIBLIOGRAPHIE.

*Ministère de l'Agriculture et des domaines de l'Etat. Les forêts en Pologne.*

Un volume, petit in-8°, de 75 pages avec 3 cartes de la Pologne et 19 illustrations dans le texte. Varsovie, 1926.

Cette jolie plaquette, distribuée aux participants du congrès international de sylviculture, à Rome, sera la bienvenue à tous ceux qu'intéressent les questions de statistique forestière et qui jusqu'à présent n'avaient pu obtenir des renseignements complets sur l'importance des forêts de la jeune république polonaise.

L'étendue des forêts de la Pologne est évaluée à 8,945,000 ha, ce qui équivaut à un taux de boisement de 23 %. Ce dernier est ainsi presque